



LES FONCTIONNAIRES DE PLUS EN PLUS PAUVRES !

De 2000 à 2012, l'inflation s'est élevée à plus de 25%.

Sur la même période, la valeur du point d'indice qui doit tendre à progresser pour compenser l'inflation n'a été revalorisée qu'à hauteur de 8,70%.

Ainsi en 12 ans, les fonctionnaires ont donc perdu 16,30% de pouvoir d'achat.

Dans le même temps, certains agents ont pu bénéficier de progression de carrière ou de revalorisation de leurs primes.

Rappelons que l'amélioration des carrières ou la reconnaissance de certaines sujétions n'a pas vocation à compenser l'inflation.

Changer d'échelon, de grade ou de corps est un des éléments incontournables de la fonction publique de carrière qui a pour objet de reconnaître les qualifications, compétences et technicités des agents ainsi que leur ancienneté. Il en est de même pour la revalorisation des primes dont le but principal est de compenser des sujétions particulières à chaque corps de fonctionnaires (travail posté, intempéries, horaires atypiques, etc).

Fort de ces améliorations de carrière, les gouvernements successifs se complaisaient dans la mauvaise foi, en affirmant tous les ans que le pouvoir d'achat des fonctionnaires progresse, parfois même plus que l'inflation.

FO affirme clairement qu'une telle présentation du pouvoir d'achat des fonctionnaires consiste à travestir la réalité. L'inflation doit être impérativement corrigée par l'augmentation de la valeur du point d'indice. Non content d'être la seule mesure égalitaire permettant à chaque fonctionnaire d'être traité de manière identique au regard de l'inflation, elle est également la seule à pouvoir s'appliquer de manière uniforme. En effet, chaque agent ne perçoit pas systématiquement des primes, chaque agent n'a pas forcément un corps de débouché de carrière et certains agents au sommet de leur grade n'ont plus de perspective de carrière.

Il faut rappeler que tous les éléments accessoires de la rémunération (en dehors du traitement) ne sont pas pris en compte pour le calcul de la pension. C'est cela que démontre parfaitement le Conseil d'Orientation des Retraites (COR) quand il stipule que le taux de remplacement pour les fonctionnaires d'Etat est plus proche de 66% que de 75%.

Pour **FO**, il est urgent de sortir de cette politique aveugle d'austérité qui tous les jours paupérise un peu plus les fonctionnaires. **Il faut également sortir immédiatement du discours selon lequel les fonctionnaires sont des privilégiés. Sur 5,2 millions d'agents publics (Etat, Territorial et Hospitalier), 2,3 millions sont en catégorie C et démarrent au SMIC.**

Une seule solution : revalorisation immédiate de la valeur du point d'indice de 5% et rattrapage du retard sur les années suivantes.



Pour **FO**, si le PLF 2014 devait confirmer un nouveau gel du point d'indice (la 4ème année consécutive...un triste record) la mobilisation sera nécessaire et incontournable !

HARMONISATION DES REGLES DE GESTION : LES CONSEQUENCES DU PERDANT PERDANT

Lorsqu'en septembre 2011, les Statuts catégoriels unifiés des agents de la DGFIP étaient entrés en vigueur, **FO DGFIP** ne les avait pas validés car ils n'apportaient aucune amélioration au cadrage de la Fonction Publique. Nous étions déjà très loin du gagnant gagnant prôné par l'ancien Directeur Général.

Sur la question des règles de gestion, nous sommes aujourd'hui à quelques mois de la mise en place des futures règles applicables pour la campagne de mutations 2014 des agents des catégories A, B, et C de la DGFIP. Les discussions nationales, sur un sujet aussi important, ont débuté il y a peu et ce calendrier tardif démontre à nouveau l'attitude peu convenable de la Direction Générale vis à vis de ses agents.

Rappelons que les agents B et C de la FGP vont vivre une révolution culturelle historique et qu'ils méritent, au moins, d'avoir le maximum d'informations sur ces questions liées à leur vie professionnelle et aussi personnelle.

Précision importante : pour 2014, les mutations se feront filière par filière.

Rappelons aussi que sur les règles de gestion fusionnées, **FO DGFIP a toujours revendiqué l'amélioration des systèmes existants dans les deux filières**, et s'est toujours opposé à la suppression des acquis que les agents souhaitent évidemment conserver.

La question de la promotion sociale au sein de la DGFIP et les orientations négatives prises par la Direction Générale contre les agents de la DGFIP, nous les avons dénoncées et nous continuons de les combattre.

A ce titre, la remise en cause du droit à rester dans le département suite à une promotion de C en B, acquis datant de 1989 pour les agents de l'ex-DGCP, demeure un recul social sans précédent. Alors que **FO DGFIP** avait défendu, seul, le maintien de ce dispositif, la Direction Générale avec l'accompagnement de certains, a décidé de le supprimer et de ne pas l'étendre à la filière fiscale.

Dans le même registre, les propositions actuelles de la DG d'introduire un mouvement complémentaire restrictif en lieu et place d'un véritable mouvement en mars 2015, constituent également un recul social.

FO DGFIP réaffirme donc ses revendications et notamment la mise en œuvre de 2 véritables mouvements de mutations : un au 1er septembre et un autre au 1er mars 2015!

Pour nous, c'est aussi grâce à cette revendication, que les agents pourraient mieux concilier vie familiale et professionnelle. Malheureusement, les orientations qui sont en train d'être prises actuellement sur ces questions cruciales pour la vie des agents ne sont pas les nôtres !